

Commune de LAILLY EN VAL
PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 janvier 2016

Nombre de conseillers : 23

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de convocation : 14 janvier 2016

Date d'affichage : 10 décembre 2016

Présents : M. Ph. GAUDRY, Mme M.J. COUDERC, Mme E. FOSSIER, M. JP. FROUX, M. M. GRIVEAU, Mme V. GUERIN, Mme A. LAMBOUL, M. JY. MARQUET, M. E. MELLOT, M. J.N. MILCENT, M. R. MOIRE, M. P. PICHON, M. F. PREVOST, M. H. VESSIERE

Procuration(s) :

Mme M. AUBRY a donné procuration à M. JP. FROUX
Mme N. BOUCHAND a donné procuration à Mme M.J. COUDERC
Mme. A. BOUCHARD DE LA POTERIE a donné procuration à M. Ph. GAUDRY
Mme F. BRETON a donné procuration à M. E. MELLOT
M. Y. FICHOU a donné procuration à Mme E. FOSSIER
Mme M.P. LACOSTE a donné procuration à Mme A. LAMBOUL
M. G. LEPLEUX a donné procuration à M. M. GRIVEAU
Mme A. MAURIZI PALAIS a donné procuration à M. R. MOIRE

Absent(s) : M. S. MORIN

Président : M. Ph. GAUDRY, Maire

Secrétaire de séance : M. F. PREVOST

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015.
2. Complément à la délibération n°1511-97 « Création d'une régie TAP ».
3. Mandatement investissement avant le vote du budget 2016.
4. Vidéo surveillance : serveur et logiciel
5. Marché de balayage mécanique des caniveaux de la voirie communale.
6. Questions diverses
7. Questions des membres

1. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015 a été approuvé à l'unanimité.

2. Complément à la délibération n°1511-97 « création d'une régie TAP »

Suite à la délibération n°1511-97 « création d'une régie TAP », il a été demandé par la Trésorerie de Beaugency de faire une délibération complémentaire pour préciser les différentes périodes des TAP sur lesquelles vont être basés les encaissements de la régie.

Délibération n° 1601-01
Objet : Régie TAP : précision des périodes

Considérant la délibération n°1511-97 créant une régie de recettes spécifique pour permettre l'encaissement en mairie des produits provenant des inscriptions aux TAP,
Considérant la demande de la Trésorerie de Beaugency de préciser les différentes périodes des TAP sur lesquelles vont être basés les encaissements de la régie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE

- **De créer** une régie de recettes « TAP » basée sur 4 périodes pour l'année scolaire 2015/2016:

- du 04 janvier au 05 février 2016,
- du 22 février au 01 avril 2016,
- du 18 avril au 27 mai 2016,
- du 30 mai au 05 juillet 2016.

Les recettes ainsi créées seront imputées au budget de la commune.

3. Mandatement investissement avant le vote du budget 2016

Délibération n° 1601-02
Objet : Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget Commune 2016

Vu l'article L 1612-1 du Code des Communes, Monsieur le Maire indique au Conseil, qu'afin de régler certaines factures d'investissement, avant le vote du budget 2016, il faut que le Conseil Municipal l'y autorise,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à ordonnancer et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016 à hauteur de $\frac{1}{4}$ des dépenses d'investissement prévues au budget de l'année 2015, selon l'affectation des crédits suivants :

Article	Montant
1641	115 000.00 €
2051	5 500.00 €
21316	2 500.00 €
21318	1 000.00 €
21571	3 000.00 €
2183	4 000.00 €
2188	13 000.00 €
2313	50 000.00 €
Total	194 000.00 €

BP 2015	1 190 657.53 €
¼ du budget	297 664.38 €

Les dépenses ainsi anticipées concernent les emprunts, les logiciels et licences, l'aménagement du cimetière, l'accessibilité de l'église, les équipements de la voiture du garde champêtre, le serveur pour les caméras, les panneaux d'affichage, et les constructions.

Monsieur Pichon regrette le budget des panneaux d'affichage qu'il trouve trop important et non justifié comparé au montant demandé aux parents pour les TAP.

Monsieur Gaudry et Mme Lamboul affirment que l'objectif du budget panneaux d'affichage est d'améliorer l'information des habitants et la qualité visuelle des entrées de commune.

Monsieur Pichon précise qu'il n'est pas d'accord avec ce choix.

Délibération n° 1601-03

Objet : Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget
Assainissement Commune 2016

Vu l'article L 1612-1 du Code des Communes, Monsieur le Maire indique au Conseil, qu'afin de régler certaines factures d'investissement, avant le vote du budget Assainissement Commune 2016, il faut que le Conseil Municipal l'y autorise,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à ordonnancer et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget Assainissement Commune 2016 à hauteur de ¼ des dépenses d'investissement prévues au budget de l'année 2015, selon l'affectation des crédits suivants :

Article	Montant
2315	30 000.00 €
Total	194 000.00 €

BP 2015	159 183.87 €
¼ du budget	39 795.97 €

Les dépenses ainsi anticipées concernent les travaux d'assainissement rue de la Trépinrière.

4. Vidéosurveillance : serveur et logiciel

Délibération n° 1601-04

Objet : serveur et logiciel de vidéosurveillance

Considérant la défaillance technique du matériel de vidéosurveillance,
 Considérant la nécessité pour la commune de Lailly-en-Val de changer les équipements informatiques de vidéosurveillance et d'acquérir un logiciel spécifique,
 Considérant les devis reçus et analysés par la commission compétente,
 Considérant l'analyse technique et financière,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise VODOLIS correspondant à la fourniture et l'installation d'un logiciel de vidéosurveillance pour un montant de 1696,20 € TTC.

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise ADEFI correspondant à la fourniture et à l'installation des équipements informatiques pour la vidéosurveillance pour un montant de 1912,80 € TTC.

5. Marché de balayage mécanique des caniveaux de la voirie communale.

Monsieur Gaudry rappelle que l'unique réponse au marché lancé pour le balayage des caniveaux des voiries était de 9024,15 €. Ce prix ayant subi une forte augmentation par rapport au marché précédent, Monsieur le Maire a réussi à négocier une baisse d'environ 5% soit 8555,38 € pour un passage par mois. Ce qui coûte le plus cher n'est pas le balayage mais le traitement des déchets.

Délibération n° 1601-05

Objet : Marché balayage mécanique des caniveaux de la voirie communale

Considérant la nécessité de recourir à une entreprise pour réaliser le balayage mécanique des caniveaux,

Considérant les devis reçus et analysés par la commission compétente,

Considérant l'analyse technique et financière,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE

De confier le marché de balayage mécanique des caniveaux à l'entreprise SOCCOIM pour un montant TTC annuel de 8555,38 € et pour une durée de contrat de 3 ans.

6. Questions diverses

- Proposition de renouvellement du contrat d'adhésion à la médecine préventive du CDG 45. Le taux de cotisation est maintenu à 0,33%.

Délibération n° 1601-06

Objet : Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 45

Considérant que le centre de gestion 45 a mis en place un service de médecine préventive à compter du 1^{er} janvier 2010 auquel le Conseil Municipal a décidé d'adhérer par délibération n°12-09-109 en date du 14 décembre 2009, puis n°1209-2 en date du 17 septembre 2012,

Considérant que cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2015,

Considérant que ce service de médecine préventive aide les collectivités à faire face à leurs obligations légales et réglementaires en matière de suivi médical de leurs agents,

Considérant la proposition de renouvellement d'adhésion pour 3 ans moyennant le paiement d'une cotisation de 0,33% du montant de l'ensemble des rémunérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion 45 pour 2016-2018.

➤ Entrée unique pour les deux écoles.

Monsieur Gaudry explique qu'il a été demandé par la directrice de l'école maternelle et la référente sécurité de l'éducation nationale de ne mettre qu'une entrée à l'école maternelle. Il est donc proposé de fermer l'accès de la maternelle par la rue des écoles et de ne faire qu'une seule entrée/sortie pour la maternelle par le portail situé allée des Ravouillères. Ce projet est soutenu par la directrice de l'école élémentaire et par la gendarmerie.

Madame Fossier déplore le mauvais état du chemin d'accès entre le portail et la maternelle et l'absence de préau.

Monsieur Gaudry précise que le chemin sera refait, qu'il y a un projet d'agrandissement du parking autour du gymnase en cours et que le portail donnant accès au parking enseignant rue des écoles sera, à terme, fermé sauf pendant les horaires d'ouverture de la bibliothèque et du RAM.

➤ Référent sécurité pour les écoles

Monsieur Vessière est proposé à ce rôle. Aucun conseiller municipal ne s'y oppose.

➤ Résultat de l'étude Artélia lancée par le syndicat des eaux.

Sur Lailly-en-Val, il y a 55 habitations qui rejettent leurs eaux pluviales dans le réseau d'assainissement ce qui provoque, lors de fortes pluies, une surcharge de la station d'épuration. Un courrier va donc être envoyé aux propriétaires des maisons concernées par ces anomalies pour leur demander de modifier leurs installations pour se mettre aux normes rapidement. Il s'agit d'un processus long mais nécessaire pour limiter au maximum la surcharge de la station. Ceci n'évitera pas la nécessité de travaux futurs à la station. Il y aussi 9 habitations qui ont des remarques à lever.

Dry a déjà travaillé sur ce problème depuis 2/3 ans. Il reste aujourd'hui 14 habitations avec anomalies.

➤ Diagnostic thermique sur l'ensemble des bâtiments communaux

Monsieur Lepleux a obtenu ce diagnostic gratuit grâce au Pays Loire Beauce. Cela va permettre de savoir s'il faut améliorer nos installations au niveau de l'isolation ou du système de chauffage.

➤ Repas des anciens le 28 février

➤ Point sur le legs d'un administré

A ce jour, il y a trois personnes qui se sont portés acquéreurs :

- 1 pour 1 terrain pour 2000 €,

- 1 pour 1 terrain pour 2000 €,

- et 1 pour 3 terrains pour 1000 €.

Le terrain à bâtir rue de Lignière devrait normalement être signé dans le mois qui vient.

- Le 30 janvier 2016, la communauté de communes organise un séminaire de réflexion sur le bloc intercommunal de Beaugency. Les personnes souhaitant y participer sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie avant le 21 janvier par mail. Monsieur le Maire informe de l'ordre du jour.
L'objectif de la rencontre est de définir les périmètres du territoire et les objectifs de gouvernance.
- Monsieur Gaudry transmet aux membres du conseil les vœux de M. Claude Boissay conseiller départemental, du SDIS et de l'AADPA.

7. Questions des membres

- Monsieur Moire s'inquiète de fuites qui ont été constatées à la toiture du gymnase. Monsieur Pichon indique qu'une reprise de la toiture a été effectuée il y environ 15 ans et qu'un diagnostic plus récent a été effectué.
Les dates n'étant pas précises, Monsieur Gaudry précise que des recherches sur ces interventions vont être menées et qu'un nouveau diagnostic sera demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est terminée à 21h10.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
29 février 2016

- Le présent procès-verbal a été approuvé sans observation à la séance du :
 - Le présent procès-verbal a été approuvé à la séance du :
- avec les observations suivantes :

Le Maire, M. Ph. GAUDRY

Les membres présents,

Mme M. AUBRY	Mme N. BOUCHAND	Mme. A BOUCHARD DE LA POTERIE	Mme. F. BRETON
Mme MJ. COUDERC	M. Y. FICHOU	Mme E. FOSSIER	M. JP. FROUX
M. M. GRIVEAU	Mme V. GUERIN	Mme MP. LACOSTE	Mme A. LAMBOUL
M. G. LEPLEUX	M. JY. MARQUET	Mme A. MAURIZI- PALAIS	M. E. MELLOT
M. JN. MILCENT	M. R. MOIRE	M. S. MORIN	M. P. PICHON
M. F. PREVOST	M. H. VESSIERE		

Procuration(s) :

- Mme M. AUBRY a donné procuration à M. JP. FROUX
- Mme N. BOUCHAND a donné procuration à Mme M.J. COUDERC
- Mme. A. BOUCHARD DE LA POTERIE a donné procuration à M. Ph. GAUDRY
- Mme F. BRETON a donné procuration à M. E. MELLOT
- M. Y. FICHOU a donné procuration à Mme E. FOSSIER
- Mme M.P. LACOSTE a donné procuration à Mme A. LAMBOUL
- M. G. LEPLEUX a donné procuration à M. M. GRIVEAU
- Mme A. MAURIZI PALAIS a donné procuration à M. R. MOIRE

Absent(s) : M. S. MORIN